



Travail à temps plein et prime de coupure

Par **labelette1985**, le **25/02/2015 à 20:07**

Bonjour, je travail à temps plein dans un restaurant mais en coupure. je fais 11h-14h et 18h-22h. je sais que les salariés à temps partiel ont droit à une prime de coupure de 3 euros par coupure. j'aimerais savoir si j'ai droit à cette prime alors que je suis à temps plein???

Par **moisse**, le **26/02/2015 à 09:48**

Bonjour, je sais que les salariés à temps partiel ont droit à une prime de coupure de 3 euros par coupure. Uniquement dans la restauration rapide.

Par **labelette1985**, le **26/02/2015 à 16:24**

je sais ça! c'est pas ce que je demande, je voudrais savoir si les temps plein y ont droit aussi?

Par **moisse**, le **26/02/2015 à 17:21**

Si vous savez cela, ne désignez pas votre lieu de travail comme un restaurant ce qui prête à confusion. Hébergement de plein air ne veut pas dire chambre avec fenêtres et terrasse, mais camping. Pour en revenir avec votre question, il n'y a pas de prime de coupure pour les temps pleins.